

Entre bancs de touche et terrains verts... le complexe processus de féminisation du football français à l'aune de la comparaison (inter)nationale et régionale

- « Avec des gestes si délicats au bout de doigts si fins, on peut comprendre que certains aimeraient être à la place de la balle. Mais l'essentiel est ailleurs : dans ce jeu léger de jambes, pour faire comme les garçons, du tricot sur la pelouse. Une maille à l'endroit, une maille à l'envers ». JT du 13h animé par Jean-Pierre Pernaut. Source : TF1, 18 juin 2019.

- « Aucun match perdu. Voilà ce que je retiens. Donc elles peuvent se tirer les cheveux, ça m'est égal ». Déclaration de Noël Le Graët, président de la Fédération Française de Football, au cours de sa campagne de réélection. Source : Le Parisien, 3 mars 2021.

Si ces quelques exemples prêtent parfois à sourire ou à s'indigner, moi, en tant que femme, ils m'offensent. Comment ne pas l'être lorsque l'on constate, qu'encore aujourd'hui, des propos discriminants et/ou stigmatisants peuvent être tenus sur des footballeuses, dirigeantes ou encore entraîneuses, sur des chaînes de télévision à forte audience, dans des journaux à grands tirages, parfois même par le président de la Fédération Française de Football. Cela m'offense d'autant plus que je suis, moi aussi, une sportive, une basketteuse (Cf. Partie 1 – Chapitre 3). Joueuse depuis mon plus jeune âge, j'ai côtoyé les milieux semi-professionnels et amateurs dans lesquels j'ai toujours évolué aux côtés d'hommes entraîneurs, présidents, préparateurs physiques, kinésithérapeutes, etc. Et même si je suis consciente de pratiquer quotidiennement une activité sportive dans laquelle les joueuses sont quantitativement moins représentées que les joueurs (23% de femmes contre 77% d'hommes¹) et où les inégalités demeurent², le traitement particulier réservé aux femmes qui s'engagent dans un sport considéré comme masculin m'a toujours interpellée, m'amenant parfois à penser : « heureusement que je ne suis pas footballeuse ! ». Ce sont ces ressentis qui, dès la première année de Master STAPS, m'ont amené à me tourner vers la question des inégalités entre les femmes et les hommes.

¹ Selon l'enquête du Ministère Jeunesse et Sport et de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance, 2010.

² Je pense aux inégalités salariales : « les basketteurs perçoivent en moyenne 9 760 € net par mois alors que les femmes ont un salaire moyen de 3 600 € » selon le rapport du Sénat publié le 11 décembre 2019. Sénat. (2021, 30 août). *Egalité des femmes et des hommes dans le sport : comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles*. Je pense aussi aux inégalités de traitement médiatique : « le contrat signé entre la Fédération Française de Basketball et la SFR-Numéricâble offre une couverture médiatique à de nombreux championnats masculins a contrario d'un seul chez les féminines ». LNB. (2015, août). *Chiffres-clés du basket professionnel français*.

Il faut dire qu'encore aujourd'hui l'égalité entre les sexes semble être une utopie. En effet, si de nombreuses lois³ visant à lutter contre les inégalités ont vu le jour⁴, des disparités demeurent. En 2018, les statistiques de l'INSEE⁵ révèlent que les femmes consacrent une heure et demie de plus que les hommes aux tâches domestiques, qu'elles travaillent pour 30,6% d'entre elles à temps partiel contre 7,2% des hommes, qu'elles perçoivent, à postes égaux, des salaires inférieurs de 19,2%, etc. Ce constat se vérifie également dans d'autres domaines de la vie sociale comme la politique où en 2013, on recense 13,8% de femmes élues aux conseils généraux (Rossignol, 2013) - ou encore le sport où en 2003, on comptabilise moins de 13% de femmes au sein des instances de direction des fédérations sportives (Chimot, 2004). Et c'est dans ce dernier, comme l'ont fait Annick DAVISSE et Catherine LOUVEAU (1991) avant nous, que nous avons choisi de nous intéresser aux rapports qu'entretiennent femmes et hommes dans et avec les pratiques sportives.

Si depuis une cinquantaine d'années, les femmes ont rattrapé leur « retard » en matière d'activités physiques et sportives - puisqu'elles présentent aujourd'hui un taux de pratique quasi-équivalent⁶ à celui des hommes - on constate que leur distribution dans les activités sportives est inégale. En effet, véritable « maison des hommes » (WELTZER LANG, 2007), le monde du sport a longtemps tenu les femmes à l'écart de certaines pratiques considérées comme trop violentes. Aujourd'hui, si les inégalités tendent à s'estomper, la distribution différentielle des pratiquant.es dans les activités physiques et sportives persiste (DAVISSE & LOUVEAU, 1991).

Pour preuve, en 2010, l'enquête menée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) montre que certaines pratiques attirent encore préférentiellement les femmes, comme la danse (77% de femmes pour 23% d'hommes) ou encore la gymnastique, le fitness et le wellness (77% de femmes pour 23% d'hommes) ; que d'autres sont plutôt considérées comme « mixtes » : par exemple, le roller (55% de femmes pour 45% d'hommes) ou le volleyball (40% de femmes pour 60% d'hommes) ; que certaines pratiques, enfin, rebutent encore les femmes, comme le rugby (9% femmes contre 91% d'hommes) ou le football (9% femmes contre 91% d'hommes). Comment peut-on expliquer les féminisations contrastées des activités sportives (MJS/INSEP, 2010) alors même que de nombreuses lois en faveur de l'égalité dans le sport ont émergé à l'instar de l'article L. 100-1 du code du sport selon lequel « l'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes, est d'intérêt général⁷ » ? Cette démocratisation du sport impulsée essentiellement depuis les années 1950 (Terret, 2011 ; Callède, 2015) laisse un goût d'inachevé qui m'interpelle. En tant qu'apprentie-sociologue, je souhaite

³ Ministère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. (2020, septembre). *Actions et dispositifs interministériels des dispositions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes*.

⁴ On peut citer l'exemple de la loi de 1985 relative à l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants ; la loi de 2006 sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ; la loi de 2014 en faveur de l'égalité des sexes dans la sphère privée, professionnelle et publique. Ministère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. (2020, septembre). *Actions et dispositifs interministériels des dispositions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes*.

⁵ Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes. (2019, novembre). *Egalité femmes/hommes : les 10 chiffres à connaître*.

⁶ L'enquête du MJS et de l'INSEP a été menée auprès de 8 510 personnes âgées de 15 ans et plus qui résident en France métropolitaine ou dans les départements d'Outre-mer. Cette enquête, réalisée en 2010, atteste que « 87% des femmes et 91% des hommes ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive (APS) au cours des 12 derniers mois, même de façon occasionnelle, y compris pendant les vacances ».

⁷ Renard, A. (2017, 2 février). *Loi égalité et citoyenneté : le développement du sport féminin se poursuit*. Droit public.

donc contribuer, par la production de savoirs scientifiques, au changement social⁸ et à la lutte contre les discriminations faites aux femmes dans le monde sportif.

C'est l'activité footballistique qui est apparue comme un laboratoire d'étude pertinent pour analyser les inégalités de genre dans le monde sportif, et ce pour plusieurs raisons. D'abord parce que le football est le sport collectif le plus populaire en France. En effet, pour la saison 2017-2018, il enregistre encore le plus haut taux de pratiquant.es avec plus de 2 198 000 licencié.es. Largement médiatisée, la pratique occupe une place dominante dans l'espace des sports à la télévision. Il faut dire que 15%, en moyenne, des 100 meilleures audiences gratuites entre 1994 et 2010 étaient dues à un évènement sportif, « les records étaient souvent liés aux compétitions de football, l'audience maximale enregistrée (...) étant détenue par la finale de la Coupe du Monde 1998 suivie par 23,6 millions de téléspectateurs » (Marchetti & Souanef, 2017, 66). Ensuite, parce que cette position dominante du football dans le panorama sportif français ne doit pas masquer quelques disparités : le football enregistre environ 122 000 footballeuses pour la saison 2017-2018, soit un taux de féminisation de 5,5% (il atteint les 7,4% lorsqu'on inclut les femmes arbitres, dirigeantes, bénévoles, etc.). Si en valeur absolue, on constate que les footballeuses sont plus nombreuses (n=121 706) que les athlètes (n=103 550) ou encore que les joueuses de badminton (n=60 499) sur la même saison sportive, le taux de féminisation du ballon rond reste largement inférieur à celui de ces deux disciplines sportives qui enregistrent respectivement 43,8% et 36,9%⁹ de femmes. Entendu ici comme « la part des femmes qui occupent une place dans un domaine » (INSEE), le taux de féminisation du football permet de constater une sous-représentation des femmes par rapport aux hommes dans la pratique. Désigné comme un constat statistique, le taux de féminisation d'une activité n'est jamais totalement exempt d'une connotation supplémentaire (Zaidman, 2007). En effet, si la notion de féminisation renvoie généralement à une « augmentation du nombre des femmes dans une activité déterminée » (Cacouault-Bitaud, 2001, 91), elle souligne également l'idée d'une démocratisation, d'une marche vers l'égalité, d'une égalité des chances d'accès. En ce sens, et depuis 2011, la Fédération Française de Football (FFF) a impulsé son premier plan de féminisation articulé autour de quatre axes : « valoriser la place des femmes dans le football ; devenir une nation référence des licenciées ; jouer les premiers rôles au niveau européen et mondial ; innover en matière de formation » (FFF, 2011). Depuis ce lancement, certains indicateurs invitent à penser que le football français dit féminin¹⁰ a de beaux jours devant lui : une couverture médiatique en constante augmentation, même si le traitement médiatique demeure inégal entre les hommes et les femmes¹¹ ; l'augmentation du nombre de femmes à des postes clefs des instances dirigeantes¹² ; l'accueil de la Coupe du Monde féminine en France en 2019 ; les liens de plus en plus resserrés entre

⁸ Mais finalement « à quoi sert la sociologie ? » (Lahire, 2004). Voilà une question récurrente qui oblige de nombreux-ses chercheur-es à se justifier. Pour Émile Durkheim (1977, 71), par exemple, « son rôle est d'exprimer le réel, non de le juger ». Alors que pour Pierre Bourdieu (1980, 24) elle vise principalement à « comprendre le monde social, à commencer par les pouvoirs ». Si la nécessité de produire un « savoir utile » a déjà incité les scientifiques à fournir des éléments de réponses, Bernard Lahire (2004, 10) précise toutefois dans son article que les usages sociaux et la réception différenciée de ces derniers auprès des institutions mériteraient encore toute l'attention des sociologues (Cf. Partie 1 – Chapitre 3).

⁹ Ministère chargé des Sports. (2017, 30 mars). *Les chiffres clés du sport 2017*.

¹⁰ Le « football féminin » renvoie à la catégorie officielle de pratique qui sépare formellement femmes et hommes. J'ai fait le choix de ne pas y recourir car il fait l'économie des apports de la sociologie du genre et des rapports sociaux de sexe, auxquels je souscris. L'utiliser même par souci de lisibilité renvoie d'abord les femmes à une spécificité (au particulier), par opposition au sport des hommes qui, sans mention spéciale, incarnerait l'universel et/ou le légitime (Ottogalli-Mazzacavallo, Nicaise & Bodet, 2021).

¹¹ Selon *Sport Index*, en 2012, le football féminin bénéficiait de 23 heures d'exposition sur les chaînes en clair. En 2016, cette exposition médiatique a augmenté puisqu'elle a atteint 97 heures. Pisana, N. (2019, 27 novembre). *Sport en clair : plus de volume, moins de diversité*. Sport Index.

¹² Selon la Fédération Française de Football, sur la période 2020-2024, 325 femmes occupent des fonctions de direction au sein des 22 ligues et 91 districts, soit une hausse de 18% par rapport à la période 2016-2020. Chamoret, A. & Gaillard, C. (2021, 8 mars). *Les chiffres clés du football féminin*. FFF.

le monde scolaire et le monde fédéral¹³, etc. Enfin, parce que le développement du sport féminin et en particulier du football des femmes intéresse également les organisations sportives. En effet, dans un premier temps, le pôle « Sport-mixité » de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France s'est montré intéressé¹⁴ par notre travail et l'a soutenu financièrement de 2015 à 2018. Dans un second temps, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) nous a attribués la bourse de recherche Joao Havelange, sur l'année 2020-2021, pour un montant de 9000\$. Ainsi, chausser les « lunettes du genre » pour s'intéresser aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde footballistique nous est apparu ici comme particulièrement heuristique.

La revue de littérature menée sur la question nous a permis de mettre au jour quelques pistes explicatives à la féminisation complexe du football français : certains travaux ont pointé du doigt le fait que la pratique du football soit historiquement et culturellement masculine (Prudhomme-Poncet, 2003 ; Breuil, 2011 ; Boniface & Gomez, 2019 ; etc.) ; d'autres ont mis au jour un « encouragement » à plusieurs vitesses de la part des instances dirigeantes des différentes nations étudiées (Prudhomme-Poncet, 2003 ; Mennesson, 2005 ; Chimot, 2004 ; Martin, 2017 ; Boniface & Gomez, 2019 ; etc.) ; de nombreux travaux ont montré combien les représentations stéréotypées partagées dans la société française trouvaient des échos favorables dans le monde footballistique (Mennesson, 2004 ; Davaisse & Louveau, 1991 ; Quin & Bohuon, 2012 ; etc.) ; certains travaux se sont concentrés sur l'analyse des modes de socialisation primaire (famille, école, pairs, médias, etc.) conduisant plus rarement les filles à développer une appétence ou des dispositions pour le football (Mennesson, 2007 ; Lentillon, 2009 ; Hidri Neys & Mennesson, 2021 ; etc.) ; d'autres ont révélé la médiatisation stéréotypée de la pratique du sport féminin et en particulier du football (Montañola, 2012 ; Ravel, 2016 ; Abouna, 2018 ; etc.) ; enfin, quelques travaux se sont focalisés sur ce qui se joue au sein des équipes féminines (Mennesson, 2005), certains constatant des relations « entre-filles » problématiques (Martin, 2014).

Cet état de la littérature autorise donc à entrevoir un angle laissé mort par la communauté scientifique, le niveau dit « méso » - celui qui concernerait les conditions sociales d'encadrement et d'exercice de la pratique du football dit féminin : en admettant que le football s'inscrit dans le champ des possibles pour une fille/femme, comment peut-on expliquer le taux de féminisation de l'activité stagnant ou évoluant faiblement ? En admettant que les filles/femmes, voire même les novices¹⁵, accèdent plus « facilement » qu'au siècle dernier à l'activité, comment peut-on expliquer le taux d'abandon important qui les caractérise (Martin, 2019), démontrant ainsi leurs difficultés, cette fois-ci, à se maintenir dans la pratique ? S'intéresser au niveau « méso » pose la question de la singularité du cas français. Fil conducteur de notre thèse, nous avons ancré cette analyse dans le sillon de la méthode comparative. Cet usage nous a permis de replacer notre « objet de recherche dans une tempor[alité] plus longue

¹³ Les Cars Animation sont « réservés lors des cycles d'apprentissage dans les écoles primaires sollicitées par les Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions durant le temps scolaire afin de : faire découvrir l'activité football aux élèves et enseignants avec la mise en place d'ateliers et de situations ludiques autour du Football, permettre aux enseignants de s'engager dans une unité d'apprentissage en leur apportant outils et contenus, sensibiliser les jeunes filles au Football Féminin ». Cousin, P. (2018, 1 mars). *Info Car animation*. LFHL.

¹⁴ La lutte contre ces inégalités rassemble de nombreux acteurs du sport comme par exemple le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports qui a lancé le plan « Sport au féminin » en 2017. Cet engagement est relayé sur tout le territoire français grâce aux déclinaisons régionales du Ministère, que sont les Directions Régionales de la Jeunesse Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Ces dernières ont impulsé, à leur niveau, la Charte « Sport & Mixité » destinée à tous les acteurs du mouvement sportif qui souhaitent prendre position sur le principe d'une plus grande mixité dans le sport, du point de vue du genre.

¹⁵ En 2017, les joueuses sont surreprésentées parmi l'ensemble des licencié.es pratiquant depuis moins de 5 ans et particulièrement parmi les novices qui représentent 32 % des effectifs (Martin, 2019, 71-72).

[et] en le confrontant à d'autres réalités géographiques » (Vigour, 2005, 26). Ainsi, pour interroger la singularité du cas français, il a semblé heuristique de décliner ce travail doctoral sur deux terrains différents.

Dans un premier temps, nous avons mené une socio-histoire comparée (Noiriel, 2008 ; Julien, 2005) (Cf. Partie 1 – Chapitre 1) du processus d'institutionnalisation des footbals féminins anglais, allemand, norvégien, suédois, américain et français. Cet ancrage théorique s'est justifié car nous cherchions à saisir l'historicité de l'objet pour mieux comprendre la situation actuelle en l'expliquant par les processus historiques qui le façonnent et le construisent, parce que nous souhaitions croiser, avec les précautions d'usage, la démarche compréhensive de l'historien avec une conceptualisation sociologique qui analyse les faits relevés et parce que nous voulions étudier les relations de pouvoir et les liens à distance qui relient les individus et les institutions entre eux. Ainsi, le fait de comparer des sociétés à la fois voisines et contemporaines (Angleterre, Allemagne, Norvège, Suède, États-Unis et France), soumises dans leur développement (en raison précisément de leur proximité et de leur synchronisme) à l'action des mêmes grandes causes, a permis de faire apparaître les ressemblances et dissemblances pour ce qui concerne le développement du football dit féminin et de lire plus finement le cas français.

Pour mener à bien cette histoire contemporaine du football des femmes, nous avons, dans un premier temps, consultées, retenues et analysées une quarantaine (n=37) d'articles et d'ouvrages d'historiens et de sociologues qui éclairent localement l'histoire du football dit féminin. En soumettant ce corpus, certes secondaire mais choisi pour sa validité scientifique des sources utilisées (écrites et iconographiques, institutionnelles et journalistiques principalement), à l'examen critique interne et externe de l'historien et en le croisant à d'autres matériaux tels que des données quantitatives produites et diffusées par les Fédérations nationales elles-mêmes et des entretiens semi-directifs menés auprès des responsables institutionnels, notre approche, dans un second temps, a retenu les principes de la méthode comparative. Par ailleurs, et spécifiquement au cas tricolore, le fonds Georges Boulogne légué par l'UNECATEF (Union Nationale des entraîneurs et Cadres Techniques

Français) a constitué, pour ce travail, un terrain d'archives exhaustif. Enfin, la consultation de « Retronews » et « Gallica » a permis notamment d'illustrer les tendances repérées sur les périodes identifiées. L'analyse de l'ensemble de ces données a amené à identifier quatre leviers et/ou freins principaux à la féminisation différenciée du football - les (méga)événements sportifs ; les médias dits traditionnels ; les politiques publiques égalitaires ; les politiques fédérales sportives nationales.

1 – En plaçant d'abord la focale sur les événements footballistiques anglais, allemand, américain et français (Cf. Partie 2 – Chapitre 4), nous avons souhaité montrer dans quelles mesures ces derniers ont pu jouer un rôle sur la promotion et le développement de la pratique. Notre analyse a permis de distinguer deux catégories d'évènements féminins, qu'ils soient officieux ou officiels, ayant impacté différemment le processus d'institutionnalisation de la pratique : les « évènements locaux » comme les compétitions locales ou régionales et les « méga-événements » tels que les compétitions internationales. Alors qu'en Allemagne nous observons que l'accueil et la victoire de l'équipe nationale masculine lors de la Coupe du Monde en 1954 ont accompagné, quelques temps après, la reconnaissance fédérale de la pratique, aux États-Unis, il faut attendre l'année 1999 et la victoire de l'équipe féminine lors de la Coupe du Monde pour voir la pratique impactée. A contrario, en France, les évènements sportifs ne semblent pas avoir influencés le processus d'institutionnalisation de la pratique. En effet, si la Coupe du Monde de 1978 a engendré une hausse du nombre de licenciées, celle de 1998 a uniquement permis de réaffirmer l'idée selon laquelle le monde du football est un lieu privilégié d'expression des processus de hiérarchisation, de ségrégation et de discrimination sexuées (Mennesson, 2005). On ne peut éviter de s'interroger sur l'accueil de la Coupe du Monde Féminine en

France en 2019 qui pourrait marquer un tournant pour la pratique dite féminine dans ce pays. Nul doute donc que de nouvelles analyses en ce sens seront envisagées à l'avenir pour poursuivre les tendances identifiées.

2 – En s'intéressant, ensuite, aux médias dits traditionnels (Cf. Partie 2 – Chapitre 5), que sont la presse écrite, la télévision et la radio (Sonnac & Gabszewicz 2013), et en inscrivant ce travail dans les théories politiques de l'opinion qui proposent un retour à la notion d'effet (Maigret, 2007), nous avons montré dans quelles mesures les médias ont pu peser sur l'émergence, la consolidation et l'ancrage de la pratique dite féminine. En Angleterre et en Allemagne, c'est au cours de la période des Vingt Décisives que les médias ont joué un rôle décisif dans le processus d'institutionnalisation du football dit féminin. En multipliant et en affichant ouvertement leur soutien aux footballeuses par le biais d'articles de presse, les journalistes ont créé un « effet d'amorçage » qui a permis aux joueuses d'être vues et reconnues dans les médias, et qui a ainsi engendré, quelques mois plus tard, la reconnaissance de la pratique par les instances dirigeantes de ces pays. A contrario, aux États-Unis et en France, les médias se sont cantonnés à un rôle tardif de promotion du football dit féminin. C'est seulement en 1999, à l'occasion de la victoire de l'équipe nationale féminine lors de la Coupe du Monde de Football, que les américaines ont bénéficié d'une réelle couverture médiatique. Il a fallu attendre le début des années 2010 pour voir les footballeuses françaises bénéficier de cette dernière. Cet intérêt soudain des médias pour ces joueuses américaines et françaises a pu être renvoyé à un « effet d'agendasetting » qui contribue « à faire voir et faire valoir ce qui, en quelque sorte, était déjà « sous nos yeux » » (Voirol 2005, 115). Il est toutefois important ici de préciser que dans ces pays, les études menées sur les footballeuses, des années 1970 à 2000, aboutissent à un constat similaire : les joueuses sont soumises à un marquage de genre, à une hétérosexualité obligatoire, à une mise en avant d'une féminité appropriée, ou encore à une infantilisation (Wensing & Bruce, 2003). En effet, en choisissant de recourir à certains mots, à certaines métaphores ou encore à certaines images, les médias « cadrent » l'information. Ce troisième « effet qualifié de cadrage » contribue ainsi à façonner le cadre de référence à l'intérieur duquel le débat peut se situer (Derville, 2017).

3 – En questionnant le poids des politiques publiques égalitaires (Cf. Partie 2 – Chapitre 6), nous avons montré combien ces dernières pouvaient engendrer des changements au sein « des institutions et de l'environnement social [suédois, américain et français, puisqu'elles permettent de mettre en place de] nouveaux systèmes de valeurs [afin de] lutter contre les stéréotypes et les inégalités (...) dans tous les domaines » (De Groote, 2010, 51). Si les trajectoires des footballs dits féminins suédois et américains demeurent, sur les XX^{ème} et XXI^{ème} siècles, relativement similaires et permettent une émergence, un ancrage et une consolidation de la pratique, les facteurs de promotion et d'incitation du football pour les femmes sont assez différents. Alors qu'en Suède, les politiques publiques, représentées aujourd'hui par le Ministre de la Santé, des Soins et du Sport, accompagnent voire précèdent au cours du temps, l'essor de la pratique fédérale (puisque en 1969 et 1972, le gouvernement crée le plan « Sport pour tous » et la « Délégation à l'égalité entre les hommes et les femmes » (Hjelm & Olofsson, 2003)), aux États-Unis, c'est le mouvement institutionnel scolaire et universitaire qui a joué un rôle précurseur non négligeable faisant du soccer dit féminin une pratique culturelle à part entière. En France, a contrario, si la pratique a émergé à l'initiative de quelques pionnières convaincues, le développement fédéral d'envergure semble, lui, se mettre en place tardivement, sous l'obligation gouvernementale des politiques publiques égalitaires du XXI^{ème} siècle. En effet, il faut attendre les lois sur l'égalité des sexes dans le domaine sportif au début des années 2000 pour voir les politiques publiques égalitaires impacter le football dit féminin. On constate ainsi que la réflexion sur l'accès des femmes à la pratique, en France, a « été permise par l'intervention de la politique et la modification du droit » (Chimot, 2004, 165).

4 – En nous intéressant à la mise en place des politiques fédérales sportives nationales (Cf. Partie 2 – Chapitre 7), nous avons pu montrer dans quelles mesures elles ont pu jouer un rôle déterminant dans l'essor de la pratique « féminine », par leur soutien institutionnel, en Allemagne, en Norvège et en France. L'analyse réalisée ici a mis en évidence l'articulation de trois politiques sportives destinées aux footballeuses : des politiques « de restriction » qui ont pour objectif de maintenir les joueuses dans la confidentialité ; des politiques « de contrôle » visant à maîtriser et canaliser l'émergence de la pratique, et des politiques « de développement » qui permettent la consolidation et l'ancrage de la pratique. En Allemagne et en Norvège, c'est au cours des Vingt Décisives (années 1960-1980) (Sirinelli, 2007) que le football féminin est officiellement mis en agenda par les fédérations nationales. Si les allemands mettent en place une commission afin d'éviter de perdre le contrôle sur la pratique, a contrario, les norvégiens reconnaissent la pratique suite aux incitations émanant de l'UEFA (Breuil, 2011). Dans ces deux pays, la pratique se structure rapidement puisque les commissions féminines vont mettre en œuvre, peu de temps après, les premières politiques « de développement ». En France, si la première tentative de prise en charge institutionnelle de la pratique par la FFF s'effectue en 1970, elle accuse encore aujourd'hui, « un retard considérable par rapport à bon nombre de pays européens » (Mennesson, 2004, 94). En effet, il a fallu attendre les années 2000 et les incitations du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et du Sport pour voir la FFF passer d'une logique de politique « de contrôle » à une logique de politique « de développement ». En 2011, celle-ci franchit un nouveau cap en impulsant pour la première fois un plan de féminisation. Cette mise en œuvre tardive se définit toutefois principalement par « l'importance des représentations très stéréotypées du féminin dans le milieu des instances dirigeantes du football [qui] explique en partie les difficultés d'organisation de la pratique des femmes » (Mennesson, 2004, 95).

La synthétisation de l'ensemble de ces facteurs a permis d'identifier, sur un temps long, trois périodes symboliques qui bornent le développement de la pratique dans ces six pays (Cf. Partie 2 – Chapitre 8). Premièrement, le premier « Vingtième Siècle » (Berstein & Milza, 1990), période qui s'étend de la fin des années 1890 au milieu des années 1960 et au cours de laquelle le football dit féminin sort, le temps d'un instant, d'une logique de confidentialité. Deuxièmement, les Vingt Décisives (Sirinelli, 2007) qui des années 1960 aux années 1990 marquent l'entrée de la pratique dans une logique d'émergence, puis de développement et enfin de consolidation. Troisièmement, une histoire plus immédiate qui, des années 1990 à nos jours, voit la pratique basculer dans une logique d'ancrage culturel (Pociello, 1999) différencié selon les cas. Si l'identification de ces trois bornes chronologiques a offert la possibilité de mettre au jour des premières ressemblances et dissemblances dans le développement de la pratique en Angleterre, en Allemagne, en Norvège, en Suède, aux États-Unis et en France, l'identification des facteurs endogènes et exogènes (Vigarello, 1988) qui ont joué un rôle au cours de ces périodes a également permis de décrire, d'expliquer et de comprendre plus finement les étapes du processus historique questionné. En effet, la combinaison (ou non) de ces quatre facteurs a autorisé à éclairer autrement le développement du football dit féminin dans ces pays. Finalement, nous observons ici que le retard accusé par le cas français s'explique principalement par l'impulsion tardive du plan de féminisation par la FFF, ce qui n'a pas autorisé la pratique à se structurer au cours des mêmes temporalités que dans les cinq autres pays étudiés.

Ces résultats nous ont ensuite invités, de manière descendante et complémentaire, à resserrer la focale sur le football dit féminin français afin d'éclairer sociologiquement l'écart persistant entre « les dire » (injonctions ministérielles et plan fédéral de féminisation) et « les faire » (réalités effectives de la pratique). En effet, en admettant que le football s'inscrit dans le champ des possibles pour toute fille/femme, comment peut-on expliquer le taux de féminisation actuel de l'activité ? Si les filles/femmes, même novices, accèdent plus « facilement » qu'au siècle dernier à l'activité, comment expliquer le taux d'abandon important qui les caractérise (Martin, 2019), démontrant ainsi leurs

difficultés, cette fois-ci, à se maintenir dans l'activité ? Pour analyser toujours plus finement la singularité du cas français, un deuxième terrain s'est donc imposé, celui du niveau des clubs, c'est-à-dire celui qui concerne les conditions sociales d'encadrement et d'exercice de la pratique du football dit féminin.

Dans un second temps, nous nous sommes donc intéressés aux associations sportives (Cf. Partie 1 – Chapitre 2) qui, bien que décentralisées et déconcentrées, font souvent valoir « une certaine autonomie politique et stratégique » (Bayle, 2007, 71) pouvant éclairer autrement l'écart entre les décisions institutionnelles et leur mise en application. Considérées comme des « opérateurs d'échelle » (Grossetti, 2006), c'est donc au sein des associations de la Ligue des Hauts-de-France, situées à l'interface de l'organisation fédérale (la FFF) et des joueuses, que nous avons pu mesurer l'impact réel d'une politique en matière de promotion du football dit féminin. Pour produire des résultats, nous avons mené 111 entretiens semi-directifs auprès de 35 président-es, de 53 entraîneur-es, de 39 capitaines au sein des 99 clubs de football « féminin » ou intégrant une section « féminine » de la région des Hauts-de-France.

De manière à donner sens aux données recueillies, nous nous sommes ouverts à un certain pluralisme théorique. La théorie du changement social s'appuie sur l'idée selon laquelle une innovation joue un rôle important dans le changement social. Celle-ci ne doit toutefois « pas perturber le système technique existant [mais] le compléter, le perfectionner sans en changer l'équilibre » (Mendras & Forsé, 1991, 33). Selon cette théorie, pour s'établir dans une société, l'innovation doit être portée par un « notable » qui « entretient son pouvoir en étant à la fois l'écran et le seul lien de communication entre le local et le global, sur tous les plans économique, politique, idéologique et aussi technique » (Mendras & Forsé, 1991, 34). En considérant le football dit féminin comme « un objet bien concret » et donc comme une « innovation », nous avons pu attribuer aux clubs, à leurs dirigeant-es et leurs encadrant-es, le rôle de « notable ». C'est donc auprès des acteurs des clubs concernés que nous avons fait émerger « les ressources matérielles et humaines » (Mann, 1991), afin de comprendre pourquoi et comment elles se mobilisent. En faisant nôtres les préceptes de la théorie du changement social, l'implication de ces acteurs devient une condition sine qua non au développement du football « féminin ». Pour identifier les ressources qu'ils-elles mobilisent afin de se maintenir dans le football des femmes, il nous a semblé pertinent de mobiliser également la théorie de la mobilisation des ressources. En effet, le terme de « mobilisation » est défini comme « le fruit d'un travail d'organisation, de construction, de captation de ressources matérielles et humaines » (Mann, 1991, 95). Il ne s'agit donc plus de se demander pourquoi les dirigeant-es, entraîneur-es et capitaines se mobilisent mais de comprendre comment « se développe, réussit ou échoue la mobilisation » (Neveu, 2015, 49). Il existe deux grandes catégories de ressources, les « tangibles », matérielles comme l'argent et les techniques de communication d'un côté et les ressources « immatérielles » comme le sont les savoirs et savoir-faire militants » (Pierru, 2010, 35). Analyser cette mobilisation, c'est également analyser son évolution dans le temps. Pour ce faire, nous avons placé la focale sur l'un des paradigmes de la théorie du changement social : le paradigme épidémiologique. Il faut dire que ce dernier permet de « schématiser », pour reprendre les termes d'Henri Mendras et de Michel Forsé (1991), comment se diffuse une innovation au sein d'une société. Des courbes représentant l'évolution du nombre de licenciées dans les 99 clubs identifiés, entre 2011 et 2018, grâce aux données chiffrées issues de la FFF, ont ainsi été réalisées et ont alimenté l'analyse. S'intéresser aux acteur-rices qui vivent le football des femmes au quotidien, nous a incités à mobiliser les théories de la socialisation, concept entendu comme un « processus de construction, de déconstruction et de reconstruction d'identités liées aux diverses sphères d'activité (notamment professionnelle mais aussi conjugale, familiale, religieuse, politique, etc.) que chacun rencontre au cours de sa vie » (Dubar, 1991, 7). En plaçant premièrement la focale sur la socialisation primaire, celle qui contribue de manière déterminante à la construction

des individus (Berger & Luckmann, 1996), nous avons souhaité comprendre comment et pourquoi ces acteur·rices ont commencé le football. En questionnant leur socialisation familiale, sportive et de classe, nous avons mis au jour les dispositions qu'ils-elles ont incorporé plus ou moins inconsciemment au cours de leur enfance permettant d'expliquer autrement leur « passion » pour le ballon rond. En nous intéressant ensuite à leur socialisation secondaire, celle qui se poursuit à l'âge adulte, nous souhaitons comprendre pourquoi nos enquêté·es s'étaient engagé·es dans le football des femmes. Pour cela, nous avons observé si, au cours de leur vie d'adulte, ils-elles ont « transformé » leurs dispositions voire même leurs habitus (Darmon, 2019) ou si, a contrario, ils-elles se sont inscrit·es dans une logique de reproduction de leurs pratiques sociales et culturelles (Bourdieu, 1980). Nous avons enfin évidemment mobilisé les concepts de la sociologie du genre afin d'analyser les rapports qu'entretiennent les femmes et les hommes (Buscatto, 2014) dans les clubs de football « féminins » ou intégrant une section « féminine » de la région des Hauts-de-France. Toutefois, comme le terme « genre », qui relève d'un féminisme universaliste, rend difficile l'intégration des autres rapports sociaux (Kergoat, 2012), nous avons souhaité emprunter à Danièle Kergoat (2012, 25-26) l'analyse en termes de « rapports sociaux de sexe » puisque celle-ci permet de croiser l'analyse avec d'autres rapports sociaux. Notre étude se veut donc intersectionnelle (Bilge, 2009) dans le sens où nous refusons uniquement le cloisonnement et la hiérarchisation de la différenciation sociale à deux grands axes que sont le sexe et le genre, et que nous souhaitons l'élargir à d'autres catégories comme la classe ou l'âge. C'est donc au prisme de différents rapports sociaux qu'il nous a semblés pertinent d'interroger les acteur·rices des clubs qui vivent la féminisation du football en train de se faire (ou non) dans la région. L'envergure de notre terrain d'enquête a permis de recourir à la « mixed methods research » (Creswell & Plano-Clark, 2011), méthode qui permet de combiner « des données/méthodes quantitatives et qualitatives dans une même étude » (Johnson & Onwuegbuzie, 2004) afin de « fournir une meilleure compréhension du phénomène étudié » (Anadón, 2019, 106). La grille d'analyse construite synthétisait au total 80 variables quantitatives et qualitatives que nous avons regroupées en quatre grandes thématiques : le portrait du club ; les conditions de pratique des joueuses ; les conditions techniques et d'encadrement durant les entraînements et les matchs ; l'engagement associatif en faveur du développement de la pratique dite féminine.

Afin de mettre au jour une typologie des clubs, l'ensemble de ces matériaux ont été soumis à une analyse statistique grâce au logiciel de traitement R. Des variables « actives », c'est-à-dire qui influencent directement la construction de cette typologie, ont dû être sélectionnées. Au regard de notre grille d'analyse et des premiers résultats mis en évidence dans le cadre de l'enquête exploratoire¹⁶ menée lors de mon Master STAPS « Management et Gestion des activités sportives et de loisirs », ce sont neuf variables qualitatives qui ont été retenues : la (non)mixité - le soutien du président - la part du budget - les conditions de pratique - le diplôme du coach - les motivations du coach - les objectifs de développement - les relations avec les instances - l'ambiance dans les équipes. Par ce biais, nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples (ACM) et une classification ascendante hiérarchique (CAH) qui ont permis de construire, dans une démarche compréhensive, une typologie des logiques de féminisation des clubs de football de la région des Hauts-de-France et ainsi d'identifier cinq clusters de clubs. Toutes les autres variables, non retenues comme actives, ont été ici considérées comme des variables « illustratives », c'est-à-dire des variables qui viennent affiner la lecture de chacun de ces clusters.

Cinq logiques de féminisation ont été identifiées (Cf. Partie 3 – Chapitre 9) :

¹⁶ Gozillon, A. (2017). *5% seulement ? Premiers enseignements d'une enquête sur le football « féminin » dans la région du Nord/Pas-de-Calais* [Mémoire de Master, Université de Lille].

- La première logique, qui s'intitule « une féminisation gynécocentrée mais calquée sur le modèle professionnel masculin », se compose de 5 clubs « 100% féminins ». Au sein de ces associations, les équipes disposent de budgets conséquents et affichent des objectifs de développement associatifs. Présidés principalement par des femmes (3 sur 5), ces clubs enregistrent deux équipes « féminines » seniors, deux voire trois éducateurs pour chacune de ces équipes et plus de 34 licenciées. À l'image du football professionnel « masculin » (Juskowiak, 2019 ; Beaud & Rasera, 2020), ces équipes de femmes bénéficient des meilleures conditions de pratique : un terrain synthétique et/ou en gazon, un gymnase, un préparateur physique, un groupe de médecins, etc. Les entraîneurs sont ici tous des hommes diplômés qui ont été recrutés sur leur niveau de diplôme ainsi que sur leur savoir-faire (Gaborel, 2015). Engagées dans un projet sportif et compétitif, les joueuses s'entraînent sur des plages horaires fixées par le club et jouent leurs rencontres sportives sur des créneaux définis par les instances dirigeantes. La majorité de ces joueuses se déplacent principalement en minibus, bénéficient de vestiaires attitrés et parfois même d'un emploi via un contrat fédéral ou d'avenir. Si ces clubs mettent en place des actions afin de recruter de nouvelles joueuses, la presse écrite, quant à elle, n'hésite pas à rendre visible ces équipes auprès du grand public en publiant régulièrement des articles dans les journaux locaux. Finalement, ici, tout est mis en œuvre pour que les joueuses se concentrent uniquement sur la compétition, autrement dit sur la production de performances (Juskowiak, 2019).

- La deuxième logique, nommée « une féminisation contrainte mais encadrée », se compose de 20 équipes « féminines » qui évoluent dans des clubs mixtes. Dans ce profil, même si les joueuses sont tolérées, puisqu'elles évoluent majoritairement (14 sur 21) au niveau régional, elles ne bénéficient pas du soutien du président. Cela n'est pas sans conséquences car nous avons, de fait, constaté une répartition inégale du budget annuel du club en défaveur des footballeuses. Pour tenir dans le temps, ces joueuses s'appuient donc, en grande partie, sur leur entraîneur-e diplômé-e. Il faut dire que même si ce-dernier-ère est arrivé-e à ce poste par défaut, il-elle n'a pas hésité à s'engager pleinement dans sa section et à afficher ouvertement des objectifs de développement sportifs, associatifs et éducatifs. Ici, les clubs placent principalement leur attention sur l'équipe première « masculine » : plus de 10 éducateurs dans ces clubs dont 3, au minimum, pour l'équipe « masculine » senior. Le fait que ces associations possèdent le « label jeune élite » pour les garçons et que les présidents souhaitent, parfois, accéder à la Nationale 3, les a obligés à respecter les « incitations » fédérales relatives au football des femmes. Si des tensions entre joueuses sont déclarées par les entraîneur-es, nul doute que l'attitude d'indifférence des présidents est à l'origine d'un traitement différencié et en défaveur des footballeuses. Car au-delà de la répartition du budget, nous avons montré que les horaires de matchs et d'entraînements sont fixés en fonction de ceux des équipes « masculines », ce qui pousse les joueuses à pratiquer quasi-exclusivement sur le terrain numéro 2 du club. Nous comprenons donc ici que les rapports de domination (Bourdieu, 1998) reposent principalement sur des inégalités de statuts qui rythment les relations quotidiennes entre les acteur-rices dans les clubs.

- La troisième logique s'intitule « une féminisation subie et déléguée » et se compose de 15 équipes « féminines » qui évoluent dans des clubs mixtes. Ici, nous observons que les équipes « féminines » ne bénéficient ni du soutien de leurs présidents (au mieux de leur indifférence), ni d'un budget annuel de fonctionnement, ni d'objectifs sportifs, ni même d'un entraîneur-e diplômé-e. C'est bien le surinvestissement de certains coach-es tentant de soutenir leurs joueuses qui permet de pérenniser, envers et contre tout, l'existence de leurs effectifs. Il faut dire que pour exister au sein de ces associations, les joueuses s'engagent dans des projets associatifs et ludiques, s'appuient sur leur coach-e et les bonnes relations qu'elles entretiennent avec lui-elle, sur la présence de supporters proches (famille, amis) lors des matchs. Leur présence active sur les réseaux sociaux leur permet de gagner en visibilité au niveau local, attirant ainsi de futures joueuses. La recherche de sponsors, assurée par leurs entraîneur-es principalement, les autorise à financer leur saison sportive. Autant de

stratégies conscientes ou inconscientes que ces joueuses et entraîneur-es développent pour résister à l'indifférence, voire à l'opposition, de leurs dirigeants et aux conditions de pratique qui en découlent.

- La quatrième logique appelée « une féminisation intégrée et stabilisée » recensent 28 équipes « féminines » qui évoluent dans des clubs mixtes. Dans ce profil, nous observons que les équipes « féminines » ont principalement des objectifs sportifs de développement, le soutien du président-e du club, des conditions correctes de pratique, un entraîneur-e engagé-e et presque toujours diplômé-e. Ces associations sportives enregistrent généralement plus de 3 vestiaires pour l'ensemble des adhérent-es ainsi que des labels (école féminin bronze, notamment). Les joueuses sont soutenues et encouragées par les dirigeant-es et les entraîneur-es de ces clubs, et bénéficient de conditions d'accueil, d'accès et d'entraînement identiques à leurs homologues masculins. Ici les dirigeant-es et les entraîneur-es espèrent poursuivre le processus de féminisation déjà engagé.

- La cinquième et dernière logique, intitulée « une féminisation basée sur une logique associative qui dépasse la logique sportive », se compose de 31 équipes « féminines » qui évoluent dans des clubs mixtes. Ici, les joueuses bénéficient du soutien du-de la président-e et d'un partage équitable des budgets. Dit autrement, ces associations sportives font « une large place aux femmes qui trouvent [ici] un potentiel espace d'expression identitaire non contraint » (Abouna & Lacombe, 2008, 39). Toutefois, les entraînements se font dans des conditions peu favorables à la production de performances, voire pas au développement d'objectifs sportifs. Ces clubs enregistrent une seule équipe senior « féminine » qui évolue principalement en District 1. Ces collectifs de filles comptent généralement entre 13 et 24 licenciées, mais il n'y a pas de référent-e pour les représenter et les aider à se développer. Généralement, aucune action n'est mise en place dans le club ou au sein des écoles des alentours pour recruter de nouvelles joueuses, rien d'étonnant à ce que ces associations ne possèdent donc pas de label « féminin ». Soutenues par leurs dirigeants et encouragées par des supporters autres que leurs familles ou leurs ami-es, les joueuses de ces équipes sont souvent à l'origine de la création de ces dernières et ont quasiment toutes décidé de s'engager dans un projet associatif et ludique. À l'inverse de la pratique « sérieuse » et compétitive des hommes, les filles viennent ici uniquement pour jouer au football et « s'amuser » (Penin, Terfous & Hidri Neys, 2011, 38).

L'analyse des variables « actives » des cinq logiques de féminisation mises en évidence a permis d'identifier trois variables actives indépendantes les unes des autres : la (non)mixité ; le rôle du-de la président-e du club ; le rôle de l'entraîneur-e. Au-delà d'« expliquer », c'est-à-dire de rendre compte grâce à l'exploitation de nos données quantitatives, nous avons tenté de « comprendre », en donnant du sens aux actions ou aux décisions de ces acteur-rices grâce à une analyse qualitative des discours recueillis.

1 – En plaçant, tout d'abord, la focale sur la (non)mixité de genre dans la pratique (Cf. Partie 3 – Chapitre 10), nous avons montré dans quelles mesures elle permet de mieux comprendre les logiques différenciées de la féminisation du football identifiées. En analysant les logiques qui sous-tendent les actions des acteur-rices interrogé-es, confronté-es au quotidien à l'accueil d'une majorité de garçons et d'hommes et d'une minorité de filles et de femmes, nous avons mis en évidence trois profils de clubs. Dans le premier groupe de clubs, caractérisé par le soutien des présidents envers le football des femmes, l'application du paradigme épidémiologique a permis de distinguer deux profils d'associations : celui dont les effectifs seniors stagnent ou augmentent et celui dont les effectifs diminuent voire même périclitent. Dans ces deux profils, la mixité de genre imposée au sein du club n'est pas vécue de manière égale par les acteurs et aboutit à des représentations et des pratiques différentielles. Si dans les clubs où les effectifs croissent, la mixité est considérée comme une condition nécessaire à l'égalité entre les sexes (Mosconi, 2004), dans les clubs où le nombre de licenciées seniors décline, la mixité est, a contrario, considérée uniquement comme un leurre (Zaidman, 2007). Dans le

deuxième groupe de clubs, celui où il y a un rejet de la mixité, l'application du paradigme épidémiologique a permis de constater une baisse voire même une disparition des effectifs seniors féminins. En effet, dans ces associations, les présidents, et parfois même les entraîneurs, ont une vision androcentrée de la pratique. Pour eux, le football est un sport d'homme, fait par et pour les hommes (Mennesson, 2005) dans lequel les femmes n'ont pas leur place. Dans le troisième groupe de clubs, celui des associations « 100% féminines », nous observons que les joueuses, après avoir longtemps été reléguées voire même exclues, ont préféré créer des clubs réservés aux femmes afin de prendre leur indépendance. Cette forme de féminisme populaire (Bohuon, Castan-Vicente & Schmitt, 2021) a permis aux footballeuses de s'émanciper quasi totalement de la tutelle masculine. Si l'analyse quantitative a révélé que la (non)mixité est une variable explicative dans la construction des différentes logiques de féminisation, elle a également mis au jour le rôle déterminant des président-es et des entraîneur-es, nous incitant ainsi à faire la sociologie de ces figures du football dit féminin.

2 & 3 – Faire la sociologie des président-es et des entraîneur-es (Cf. Partie 3 – Chapitre 11), c'est tenter de répondre à la question : mais qui sont ces hommes et ces femmes, qui accueillent, créent, soutiennent ou parfois même rejettent les joueuses de football ? Pour ce faire, nous avons questionné l'influence des différentes instances de socialisation, qui au cours des socialisations primaire et secondaire (Darmon, 2019), ont pu impacter les trajectoires sociales des 88 entraîneur-es et président-es interrogé-es. Par le biais de cette analyse, nous avons pu identifier trois groupes distincts d'enquêté-es. Premièrement, les président-es et les entraîneur-es qui s'engagent et soutiennent le football des femmes. Ces individus, qui se sont lancé-es dans la pratique du football grâce à leur père (Billet, 2010 ; Mennesson, 2005), grâce un groupe de pairs masculin à l'école (Delalande, 2009), présentent un recrutement social particulier. 17 des enquêté-es sont membres des classes moyennes et sont particulièrement conscients des inégalités de genre dans le monde sportif notamment.

Souhaitant voir s'imposer une égalité des chances (Dubet, 2008) dans la pratique, ils-elles n'hésitent pas à s'engager en faveur du football dit féminin. 22 des président-es et entraîneur-es issu-es des classes populaires ont, quant à eux, vécu une mobilité sociale ascendante. Si ces individu-es originaires des classes populaires sont moins touché-es par ces aspirations égalitaires (Bourdieu, 1998), le fait d'avoir connu une mobilité sociale vers la classe moyenne peut expliquer ici les changements de comportements, d'attitudes et de discours puisque ces individus s'identifient maintenant à leur groupe social d'arrivée (Blau & Duncan, 1967).

Deuxièmement, 6 présidents hommes refusent de voir le football se conjuguer au féminin. Présentant un mode de socialisation au football identique que le groupe précédent, l'engagement de ces enquêté-es en tant que président de club repose soit sur un « effort individuel » (Darmon, 2019), soit sur une reproduction des pratiques culturelles familiales (Bourdieu, 1980). Ils sont principalement originaires des classes populaires et leur rejet de la mixité de genre au sein de leurs associations tient aux dispositions incorporées au cours de leur enfance. Ces dernières les ont forgés à considérer socialement le féminin et le masculin comme des catégories opposées et hiérarchisées (Albenga, 2007), catégories qu'ils utilisent encore aujourd'hui pour décrire, hiérarchiser et évaluer leurs pratiques quotidiennes au sein de leurs associations sportives. Troisièmement, 24 président-es et entraîneur-es ont connu, au cours de leur vie, un « choc biographique » d'ordre familial quasi exclusivement. C'est parce qu'une membre de leur entourage est devenue footballeuse que ces enquêté-es ont décidé de s'engager dans l'encadrement administratif et/ou technique de l'activité, parfois sans même en avoir les compétences, et de soutenir plus largement le football des femmes.

Ici, nos résultats ont mis en évidence un ensemble de variables sportives (niveau de compétition, projet du club, etc.) et organisationnelles (histoire du club, nombre de dirigeants, etc.) qui permettent de

comprendre et d'expliquer la féminisation en train de se faire (ou non) du football dans les clubs enquêtés.

S'intéresser à la pratique dite féminine du football nous a permis ici de constater le maintien d'une hiérarchie entre les hommes et les femmes qui « s'exprime par la permanence de la domination masculine » (Mennesson, 2005). Ces inégalités de genre se vérifient encore. Pour preuve, face à la prévision d'un déficit de 5,7 millions d'euros pour la Fédération Française de Football, la directrice générale Florence Hardouin et François Rajaud, le directeur des ressources humaines, ont présenté un plan de sauvetage de l'emploi (PSE) qui vise, suite à la

crise du Covid-19, à supprimer 26 postes dont celui de la direction du football « féminin » et de la féminisation¹⁷. Pur hasard ou choix délibéré ? Quoi qu'il en soit, et ce même si les modalités de ce PSE restent encore à définir, la prise d'une telle décision pourrait être lourde de conséquences pour l'avenir du football « féminin » français. En effet, la disparition de ce poste clef pourrait impacter directement les politiques fédérales mises en place et, par un effet de rebond, réduire et/ou dégrader l'accompagnement des clubs par le biais des instances délocalisées (Ligue, Districts, Comités). Ce « retour en arrière » pourrait donc amener certains clubs, comme le montrent les logiques de féminisation, à reléguer de nouveau les footballeuses sur le bord de la touche en rendant leur quotidien (encore) plus difficile. Cet exemple, qui montre combien la féminisation d'une pratique sportive olympique reste encore fragile, nous laisse toutefois augurer de belles recherches à venir.

¹⁷ Dupré, R. & Pécout, A. (2021). *La Fédération française de football va supprimer vingt-six postes*. Le Monde